

N°326
2€30

BILLETS D'AFRIQUE

MARS 2023



MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

BATTLE TOTAL EN AFRIQUE DE L'EST

EGYPT PAPERS / MACRON / MAROC

Chassez le naturel

Dans son nouveau discours sur la politique africaine de la France du 27 février dernier, le président Macron assurait n'avoir retenu qu'« une seule exigence » de ses voyages dans les pays africains : « celle de faire preuve d'une profonde humilité face à ce qui se joue sur le continent africain ». En visite en RDC quelques jours plus tard, il a brillamment illustré la profondeur en question devant son homologue congolais Félix Tshisekedi à l'occasion d'une conférence de presse commune. Interpellé par un journaliste de radio Okapi sur la responsabilité française dans la déstabilisation du pays (alors le Zaïre) en 1994, du fait du soutien français aux génocidaires rwandais en fuite, Macron a répliqué : « Depuis 1994, et c'est pas la faute de la France, vous n'avez jamais été capable de restaurer la souveraineté ni militaire ni sécuritaire ni administrative de votre pays. C'est aussi une réalité. Il ne faut pas chercher des coupables à l'extérieur. » Avant de faire la leçon avec la morgue qu'on lui connaît : « Bâissez une armée solide, construisez la sécurité et le retour de l'État partout sur le territoire, faites passer la justice transitionnelle pour que vous n'ayez pas des coupables criminels de guerre encore en responsabilité sur le terrain, soyez intraitables avec tous les voisins de la région quand ils viennent vous piller et nous serons à vos côtés. » En toute modestie.

Tintin au Congo (suite)

Un peu plus tard, lors de la même conférence de presse, une journaliste de l'AFP rappelait la volte-face de la diplomatie française après l'élection du président Tshisekedi fin 2018. Après avoir émis des doutes sur la sincérité du scrutin contesté de toutes parts (le nouveau président ne succédant au président Kabila que par un deal avec ce dernier), la

France avait félicité le nouveau pouvoir et Le Drian, alors mi-

nistre des Affaires étrangères, avait expliqué la situation par une « espèce de compromis à l'africaine ». « Quand il y a des irrégularités aux élections américaines, on ne parle pas de compromis à l'américaine », a rappelé Tshisekedi, ni de « compromis à la française » pour parler des faux électeurs de la mairie de Paris sous l'ère Chirac-Tibéri. Et d'exiger de la France et de l'Europe : « Regardez-nous autrement en nous respectant (...) et non toujours avec un regard paternaliste. » C'était sans compter sur la volonté de Macron d'avoir le dernier mot : le président français s'est lancé dans un cours sur la liberté de la presse à l'occidentale jusqu'à ce que son interlocuteur parvienne à le couper pour lui rappeler que la formule raciste qu'il mettait en cause était de Le Drian et non de la journaliste de l'AFP. « Il n'y avait pas de caractère de mépris dans la formule de Jean-Yves Le Drian », s'est alors empêtré Macron. Juste de la bienveillance à la française.

Refrain connu

« La tension est sourde entre Orano et Niamey », croit savoir *Africa Intelligence* (23/02/2023). En cause, le permis d'exploitation de la mine d'uranium d'Imouraren. En 2009, l'entreprise française (alors nommée Areva) avait rallé la mise en échange d'un éphémère soutien du président Sarkozy au putsch constitutionnel de Mamadou Tandja et de mirobolantes promesses de retombées économiques pour les Nigériens. Mais sitôt Imouraren acquis, l'exploitation avait été gelée. Si le gisement est décrit comme un des plus importants d'Afrique, la concentration en uranium est très faible et nécessite des cours de l'uranium élevés pour être rentable. Depuis, Areva-Orano a repoussé l'exploitation sans pour autant vouloir lâcher le permis. On n'est jamais trop prudent... Mais le pouvoir nigérien s'impatiente en raison du manque à gagner, d'autant qu'Orano a récemment fermé une de ses deux mines historiques. Orano aurait maintenant l'intention de changer de technique d'extraction et d'opter pour « la technique ISR (*in situ recovery*, soit récupération in situ), moins coûteuse que l'extraction traditionnelle, qu'il utilise sur ses sites au Kazakhstan. » Mais sans se soumettre à l'autorisation du ministère nigérien de l'environnement. Ce dernier estime au contraire qu'Orano doit solliciter un nouveau permis et faire la

preuve « que les techniques ISR ne présentent pas de risque majeur pour les sols et les communautés avoisinantes. Les autorités nigériennes demandent également à Orano de négocier avec elles un nouvel accord global de partenariat (AGP) pour remplacer l'accord de partenariat stratégique (APS) signé en 2014 » et « expiré depuis bientôt six ans. Le gouvernement de Mohamed Bazoum, élu en février 2021, entend désormais redéfinir le partenariat historique qui le lie à Orano » mais « les discussions achoppent sur le régime fiscal et douanier. » Un grand classique ! Depuis 50 ans, les autorités nigériennes ont, à plusieurs reprises, engagé des bras de fer pour tenter d'obtenir une rémunération de l'uranium plus favorable, sans jamais réussir à grappiller plus que des miettes...

Soutien indéfectible

La Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) du Tchad a revu à la hausse le bilan meurtrier de la répression de l'opposition politique d'octobre 2022, avec 128 morts identifiés, soit presque deux fois plus que le chiffre finalement reconnu par le pouvoir. Emmanuel Macron avait-il connaissance de l'ampleur du massacre lorsqu'il recevait Mahamat Idriss Déby Itno à l'Élysée le 2 février dernier ? Compte-tenu de la présence des services secrets français dans le pays, sans aucun doute. Si l'enquête de la CNDH avait été publiée plus tôt, il est vraisemblable que le soutien du président français n'en aurait pas été ébranlé. Surtout que le Tchad serait maintenant, si l'on en croit une enquête du *Wall Street Journal* (en fait des confidences des services secrets américains, à prendre avec précaution pour l'instant), dans la ligne de mire du groupe paramilitaire russe Wagner, lequel soutiendrait la rébellion du Front pour l'alternance et la concorde au Tchad (Fact), et aurait même proposé d'éliminer le fils Déby (*RFI*, 25/02/2023). Prétexte supplémentaire pour soutenir un allié militaire indéfectible de la France, à l'heure où le « complexe de Bangui » (du nom de la capitale centrafricaine où les Russes ont supplanté les Français) a remplacé le « syndrome de Fachoda » (*Afrique XXI*, 8/02/2023).

Bulletin fondé en 1993 par François-Xavier Verschave - **Directrice de la publication** Pauline Tétillon - **Comité de rédaction** R. Granvaud, O. Tobner, R. Doridant, M. Bazin, P. Tétillon, T. Noirot, E. Cailleau, M. Lopes, J. Poirson, N. Butor - **Ont contribué à ce numéro** Survie Nantes - **Image de couverture** : Domaine public - **Édité par** Association Survie, 21 ter rue Voltaire - 75011 Paris - **Tél.** (+33) 9.53.14.49.74 - **Web** <http://survie.org> et <https://twitter.com/Survie> - **Commission paritaire** n°0226G87632 - **Dépôt légal** mars 2023 - **ISSN** 2115- 6336 - **Imprimé par** Imprimerie Notre-Dame, 80 rue Vaucanson, 38830 Montbonnot Saint Martin



Répétée tel un mantra depuis la fin des années 2000, l'affirmation de la « fin de la Françafrique » a encore inspiré pléthore de débats fin février, après le discours d'Emmanuel Macron. La Françafrique n'en finit décidément pas de disparaître. Alors même qu'une autocritique dérangeante émergeait en France à la fin des années 1990, le refrain d'une vulgate passéiste a été repris en chœur par une multitude d'observateurs politiques, médiatiques et académiques. Les termes de « Chinafrique » d'abord, de « Russafrique » ensuite, sont apparus dans le débat public français avant même que celui-ci n'ait lieu au sujet de la Françafrique. Il ne s'agirait en somme que de comparer l'évolution récente des relations sino-africaines, russo-africaines et franco-africaines, en alignant des chiffres sur les parts de marchés ou sur le nombre de militaires présents : à ce jeu-là, il devient aisé de percevoir des inflexions à ériger en ruptures, des changements à instituer en nouveautés majeures.

Ces chiffres sont évidemment importants, des évolutions sont notables. Pour autant, la nature de la relation change-t-elle ? Des pans institutionnels de l'ingérence française en Afrique se sont banalisés dans les esprits, notamment à la suite de multiples annonces de réformes : mais que leur acceptation soit totale en France ne signifie pas qu'ils n'existent plus. Publié en 2021 au Seuil, l'ouvrage collectif *L'Empire qui ne veut pas mourir. Une histoire de la Françafrique* montre que ce système de domination mobilisant ces institutions officielles et des mécanismes occultes, parfois illégaux, n'a cessé d'évoluer au cours des dernières décennies pour mieux perdurer. Mieux : que ce qui a amené à forger le néologisme de Françafrique dès 1945 est justement la perception de la nécessité d'adapter le colonialisme français pour lui permettre de survivre aux grands bouleversements du monde.

Ce système s'accompagne d'une idéologie si communément partagée d'une France généreuse et « amie de l'Afrique » que l'expression d'un rejet populaire de sa politique

africaine mène à une sorte de sidération à Paris : on assisterait à la diffusion d'un « sentiment anti-français » dans une population ingrate et naïve au regard des impérialismes concurrents. Le déploiement de mercenaires du groupe russe Wagner dans des pays où l'armée française se sentait chez elle (Mali, Centrafrique, Burkina Faso), serait d'ailleurs la preuve que la « disgrâce » qui frappe la France est avant tout le fruit de viles manœuvres de désinformation menées par Moscou et ses relais africains grassement rémunérés.

Dans un article paru le 8 février sur le site *Afrique XXI*, le chercheur indépendant Olivier Blamangin dresse un parallèle saisissant entre le vieux « syndrome de Fachoda » et ce qu'il nomme désormais le « complexe de Bangui ». Le premier, du nom de cette ville soudanaise où l'armée française reçut l'ordre de se retirer sans combattre face

aux troupes coloniales britanniques en 1898, désigne l'obsession de la concurrence anglo-saxonne qui imprégna les militaires et structura la politique africaine de la France durant plus d'un siècle. Le second, qui fait référence à l'arrivée des Russes en Centrafrique en 2018, permet de saisir la hantise qui a récemment gagné tous les acteurs de la politique africaine de la France et qui structure désormais intégralement celle-ci.

À partir de cette « nouvelle » concurrence russe, et surtout de ce vieux réflexe, se cristallise un argumentaire de « déclin » de la France qui magnifie le rayonnement des décennies précédentes, édulcore incidemment les crimes du passé et justifie opportunément les compromissions présentes. L'affirmation répétée de la fin de la Françafrique, qui a pris force de vérité incontestable chez l'immense tribu des commentateurs médiatiques, pousse ces derniers à affirmer sans même s'en rendre compte un remarquable appétit pour sa perpétuation.

Thomas Noirost

FAIM DE FRANÇAIFRIQUE

Sommaire

- | | | | |
|---|--|----|--|
| 2 | BRÈVES | 9 | DEVOIR DE VIGILANCE « La France a eu un double discours » |
| 3 | ÉDITO Faim de Françafrique | 12 | TOTAL Le Crédit Agricole, premier soutien financier |
| 4 | EGYPT PAPERS Circulez, y'a rien à voir | 13 | BANDE DESSINÉE Un problème blanc |
| 5 | FRANÇAIFRIQUE Coup de bluff à l'Elysée | 14 | MAROC L'influence du royaume en Europe |
| 7 | AFRIQUE DE L'EST Total plie mais ne rompt pas | | |

EGYPT PAPERS : CIRCULEZ, Y'A RIEN À VOIR

En novembre 2021, le média d'investigation Disclose révélait la complicité de la France dans l'exécution de civils par le pouvoir égyptien. Après une enquête interne au ministère des Armées, plusieurs sollicitations de l'opposition et des plaintes déposées par des ONG, le gouvernement refuse toujours de reconnaître la moindre erreur.

L'affaire avait fait du bruit, avant de retomber comme un soufflé : fin novembre 2021, le média d'investigation *Disclose* dévoilait plusieurs centaines de documents militaires et diplomatiques. Ceux-ci révélaient notamment l'existence de l'opération Sirli, une campagne clandestine de renseignement menée par la direction du Renseignement militaire français (DRM) dans le désert occidental égyptien, commencée en février 2016. Officiellement, les informations obtenues par les Français survolant le Sahara et transmises à l'armée égyptienne devaient être utilisées dans le cadre de la lutte antiterroriste.

Mais dans les faits, ces renseignements ont surtout servi à des bombardements contre des civils suspectés de trafic entre la Libye et l'Égypte. Dès septembre 2016, des militaires français en informant leur hiérarchie qui ne changera pourtant pas le cap de la mission ni ne demandera de compte aux militaires égyptiens. Au total, les renseignements français ont permis au moins 19 bombardements entre 2016 et 2018, faisant potentiellement plusieurs centaines de morts civils. Selon le site *Intelligence Online*, l'opération est toujours en cours actuellement.

Une enquête interne qui fait long feu

Interpellée quelques jours après la publication de l'enquête par le député La France Insoumise (LFI) Bastien Lachaud, la ministre des Armées Florence Parly annonce l'ouverture d'une enquête interne au ministère. Il s'agit selon elle de « vérifier que les règles qui avaient été fixées et les mesures qui avaient été prises pour qu'elles soient appliquées ont été effectivement mises en œuvre ».

Contacté en février 2022 par *Disclose*, soit trois mois après les révélations, l'hôtel de Brienne annonce la clôture de l'enquête. Les conclusions en sont aussi peu surprenantes que navrantes : le ministère s'en lave les mains et affirme que l'opération Sirli n'a été le théâtre d'aucune dérive. Il précise que

« les conclusions de l'enquête interne demandée par la ministre des Armées au chef d'état-major des armées démontrent que la mission a fait l'objet d'un cadrage clair et que des mesures préventives strictes ont été mises en place » et que « la prévention d'un éventuel risque de dérive a fait l'objet d'un suivi dans la durée » (*Disclose*, 21/02/22).

Mais comme le rappelle le média d'investigation, les documents publiés montrent qu'aucun accord clair n'encadre cette mission, à tel point que la cellule Afrique de l'Élysée enjoignait Emmanuel Macron d'en fixer « un cadre juridique solide » début 2019. De plus, on voit mal comment justifier la participation de militaires français à des bombardements contre des civils. Impossible en tout cas de se faire une opinion éclairée sur cette enquête, celle-ci étant classée « secret-défense ».

Du déni au bâillon

Face à un exécutif niant toute responsabilité, l'opposition parlementaire a tenté tant bien que mal de demander des comptes. Le 23 novembre 2021, les députés LFI proposaient à l'Assemblée nationale d'ouvrir un débat autour d'une possible commission d'enquête concernant l'affaire Sirli - proposition rejetée par les députés de la majorité. Au Sénat, la même demande, formulée par l'élu Europe Ecologie les Verts (EELV) Guillaume Gontard a également été refusée par la majorité des membres du bureau, essentiellement composée d'élus Les Républicains et de centristes.

La délégation parlementaire au renseignement, composée de huit membres habilités « secret-défense », a aussi demandé des comptes à l'exécutif. Dans un courrier du 20 janvier 2022, Florence Parly leur répondait qu'elle ne pourrait discuter de l'opération Sirli, en vertu de l'ordonnance du 17 novembre 1958 qui interdit de discuter des opérations en cours devant les assemblées.

Mais au-delà du déni, le gouvernement cherche activement à étouffer l'affaire. Il aurait fait pression pour que l'enquête deman-

dée par Guillaume Gontard n'ait pas lieu, comme le raconte un sénateur membre de la commission défense interrogé par *Disclose* : « On nous a fait comprendre que la stabilité de l'Égypte dans la région est essentielle et que cela nécessite de passer sous silence des questions en lien avec les droits de l'Homme. » De plus, une enquête judiciaire contre X a été ouverte pour compromission du secret de la défense nationale - une façon de traquer les sources du média d'investigation.

Face au silence, la justice?

Reste la justice. Du côté français, il semble y avoir peu d'espoir. Invité par des élus EELV à poursuivre pénalement Florence Parly et son prédécesseur Jean-Yves Le Drian, le procureur général près la Cour de Cassation François Molins a refusé, prétextant que les deux ministres n'ont « pu participer personnellement à une infraction pénale de manière intentionnelle, tant en qualité d'auteurs que de complices d'une infraction éventuellement commise par des responsables égyptiens ».

Deux ONG états-uniennes, *Egyptians abroad for democracy* et *Codepink*, ont déposé plainte contre l'Égypte et la France le 12 septembre 2022 devant le pôle crimes contre l'humanité du tribunal de Paris - plainte classée sans suite quelques mois plus tard... (*Le Monde*, 13/09/22 et 14/01/23)

Face à l'aveuglement des institutions françaises, les ONG s'en remettent aux organisations internationales. Elles ont saisi trois rapporteurs spéciaux de l'ONU, dont celui pour la protection des droits humains dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, et pourraient se tourner vers la Cour européenne des droits de l'Homme. L'ONG suisse Comité pour la Justice a quant à elle saisi, le 21 décembre 2021, la rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la promotion et la protection des droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste.

Nicolas Butor

COUP DE BLUFF À L'ÉLYSÉE

Deux jours avant son décollage pour le Gabon des Bongo et le Congo de Sassou Nguesso, le président français a joué d'effets de manches pour tenter de faire disparaître les atouts francophones qu'il dissimule dans son jeu.

Emmanuel Macron a présenté lundi 27 février les lignes de la politique française en Afrique. Un exercice réalisé pour une fois à l'Élysée, symbole appréciable pour indiquer qu'il s'agit bien de politique française. Le public était moins surprenant : une délégation d'ambassadeurs, de ministres, de parlementaires impliqués dans la promotion et la mise en œuvre de la politique africaine de Macron, des membres de l'état-major et des bénéficiaires des programmes initiés après le sommet Afrique-France d'octobre 2021 à Montpellier.

L'entourage d'Emmanuel Macron avait opportunément laissé entendre que ce discours serait au moins aussi important que celui tenu lors de son premier voyage africain en tant que président français, il y a presque 6 ans à Ouagadougou (cf. *Billets* n°273, décembre 2017). Et il a en effet été question encore une fois de "nouveau", un thème martelé plus d'une vingtaine de fois lors du discours. Une rhétorique qui parvient à assumer néanmoins la continuité de sa propre action lors du quinquennat précédent, dont un simili-bilan fut présenté en février 2022 aux médias via un document de cinq pages intitulé « La construction d'un nouveau partenariat avec l'Afrique ». Mais sur le fond, les annonces d'Emmanuel Macron ont un air de déjà vu.

Imposer son narratif

Tout en prônant une nécessaire « humilité » (vite oubliée les jours suivants, voir p.6), le président français a oscillé entre l'auto-satisfaction et l'affirmation d'une difficulté à réformer en profondeur des relations qu'il souhaite pourtant refonder, jure-t-il régulièrement. Mais Emmanuel Macron n'en effleure que certains aspects, souvent les plus superficiels, comme pour mieux préserver ce qui structure les relations franco-africaines et "fait" système.

Ainsi a-t-il appelé à « nous débarrasser pour de bon de réflexes, d'habitudes et d'un langage qui sont aujourd'hui en quelque sorte

notre handicap » et à « adopter une posture résolument plus claire de modestie, d'écoute » mais aussi « d'ambition » : il suffirait en somme de décréter sa propre mutation, d'affirmer comme Nicolas Sarkozy en son temps¹ que « la France n'a plus de pré carré en Afrique » et de renommer certaines choses pour « bâtir des relations respectueuses, équilibrées, responsables »... et regagner des parts de marché.

Concernant l'aide publique au développement, il faut ainsi, a-t-il expliqué, « passer d'une logique d'aide à une logique d'investissement solidaire et partenarial ». Tout au moins peut-on lui reconnaître de ne pas chercher à masquer ses ambitions au plan économique : cette terminologie vise surtout à assumer une politique offensive. « L'Afrique est devenue une terre de compétition. Il faut donc qu'on ait un réveil du monde économique français pour se dire "on doit aller s'y battre" ». Le continent africain comme opportunité économique : le thème est développé depuis dix ans dans différents rapports officiels, tels le rapport sénatorial « L'Afrique est notre avenir » (2013) de Jeanny Lorgeoux et Jean-Marie Bockel, le rapport « Un partenariat pour l'avenir » (2013) d'Hubert Védrine et Lionel Zinsou, le rapport « La francophonie et la francophilie, moteurs de croissance durable » (2014) de Jacques Attali, etc.

Cherchant à inscrire résolument le terme dans le passé, le président français a assuré n'avoir « pour [s]a part aucune nostalgie vis-à-vis de la Françafrique », mais ne pas vouloir « laisser une absence ou un vide derrière elle ». Le tout sans saisir la colonialité de sa posture, dans la façon de dresser son bilan ou de promettre des actions futures.

Affirmant avoir suivi le cap fixé en 2017, il a ainsi brandi comme résultat la réforme du franc CFA (un thème pourtant absent de son discours de Ouagadougou et qu'il avait à l'époque qualifié de « non-sujet pour la France »). Celle-ci ne visait pourtant qu'à désarmer la critique tout en préservant l'es-

sentiel de ce système monétaire². Et elle n'a eu pour effet que de fragiliser davantage la dynamique de création d'une monnaie ouest-africaine débarrassée de toute ingérence française.

Il s'est aussi targué du travail engagé sur le patrimoine africain détenu en France, alors même que des restitutions, certes appréciables, n'ont eu lieu qu'au compte-gouttes (cf. *Billets* n°315, mars 2022) ; ou encore des commissions d'historiens nommées sur l'Algérie, le Rwanda, ou plus récemment le Cameroun, alors même que celles-ci servent à éluder les questions centrales de la responsabilité juridique, des excuses officielles et de la réparation, sur la base de travaux existants déjà largement incriminants. Il a vanté les efforts mis en œuvre au plan culturel et sportif, où des initiatives locales servent bien souvent de faux-nez à une politique d'influence et d'ouverture de nouveaux marchés.

Interrogé sur sa visite dès le surlendemain au Gabon, pour un sommet que la France a initié sur la protection de la forêt équatoriale, Emmanuel Macron a affirmé une motivation écologique et lâché crânement que c'est un pays « que nous mettons en situation de leadership ». Sans aucune prétention ni posture du passé, bien évidemment.

« Imbrication » militaire

Le président français se savait attendu sur un point particulier : l'armée française. Mais il a mis fin au « (faux) suspense d'une éventuelle fermeture des bases militaires françaises en Afrique », comme l'a écrit le journal *L'Opinion* (26/02) la veille de l'annonce présidentielle. Le journaliste spécialisé Défense Jean-Dominique Merchet prévenait ainsi : « Le dispositif sera "réarticulé" avec une diminution des effectifs. Paris souhaite rendre sa présence militaire "moins visible" et l'inscrire dans un cadre de "coopération" avec les États concernés, grâce à des "partenariats militaires opérationnels" ». Avant de conclure, sévère : « L'idée n'a rien de nouveau : elle n'est qu'une

¹ Nicolas Sarkozy avait ainsi déclaré, le 13 juillet 2010, alors qu'il accueillait les chefs d'État de 13 anciennes colonies françaises : « La politique de la France envers l'Afrique francophone n'est inspirée ni par l'idée de

"pré carré" ni par une quelconque nostalgie coloniale. » *BFM-Reuters* 13/07/2010.

² Voir le billet de la journaliste Fanny Pigeaud et de l'économiste Ndongo Sylla, « Réforme du franc CFA :

les députés français mal informés par leurs techniciens ? », blog *Mediapart*, 24/02/2020.



Le collectif sénégalais France Dégage en conférence de presse en 2018. Image Creative Commons Thieydakar

version, remise au goût du jour, du concept Recamp (Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix) datant de 1997.»

Face caméra, le président français a plutôt pudiquement parlé de « diminution visible de nos effectifs » et il a insisté sur la « montée en puissance de la présence dans ces bases de nos partenaires africains », en prenant même l'image « d'académies ». Emmanuel Macron a ainsi promis d'accroître « notre offre de formation, d'accompagnement, d'équipement au meilleur niveau » - en clair, la coopération militaire. D'ailleurs, a-t-il tenu à justifier, cela permettra « de bâtir de nouveaux modèles d'intimité et d'imbrication entre nos armées : si l'armée française reste, c'est pour s'imbriquer plus intimement.

On cherche en vain la nouveauté. Cette « imbrication » est en effet le cœur même des relations militaires nouées entre la France et son ex-empire africain dès les indépendances, notamment par le déploiement des Assistants militaires techniques : des coopérants chargés d'encadrer les armées. Trente-sept ans après les indépendances, cette coopération militaire, dont l'intensité avait progressivement baissé, a été revue : la France ne pouvait plus être le gendarme de l'Afrique, convenait-on à Paris, place à la formation et à l'africanisation du dispositif, via le programme Recamp. Ainsi furent créées des Ecoles nationales à vocation régionale (ENVR), sorte « d'académies » militaires françaises sur le sol africain — ce qui revient moins cher que de faire venir des centaines d'officiers africains à l'académie militaire française de Saint-Cyr. Le nombre de ces ENVR n'a cessé d'augmenter : on en compte aujourd'hui une vingtaine, situées dans 12 pays africains. Outre la formation, la

coopération militaire française ne s'est pas non plus interrompue avec les dictatures amies de la France sur les autres aspects : mise à disposition d'officiers ou sous-officiers français comme « conseillers » au sein même des appareils répressifs et fourniture d'équipement militaire et policier. Ce qu'a promis Emmanuel Macron ressemble ainsi fortement au renforcement d'une tendance à l'oeuvre depuis des décennies.

« Moins visible, mais plus présente »

Emmanuel Macron a par ailleurs savamment maintenu le flou sur le nombre de bases concernées. Il a fallu la question d'un journaliste après le discours pour qu'il précise que la base française de Djibouti, plus importante implantation militaire permanente sur le continent, n'était pas concernée par cette annonce - car, pour la France « Djibouti n'entre pas dans le cadre de la stratégie africaine mais dans la stratégie indo-pacifique », a-t-il précisé. Quant aux bases "temporaires" comme celles au Tchad et au Niger, dont l'existence légale était liée depuis 2014 à l'opération Barkhane, elles restent dans le flou juridique dans lequel elles sont depuis la fin officielle de cette opération extérieure³ : un point soigneusement éludé par le président français et qu'aucun journaliste n'a pensé à soulever...

Ce scénario, à en croire Emmanuel Macron, a émergé suite à ses échanges récents avec certains de ses homologues africains. Pourtant, le 24 janvier déjà, alors que le Burkina Faso venait de demander le départ des forces spéciales françaises basées près de Ouagadougou depuis la fin des années 2000, le général Didier Castre avait évoqué cette même

« hypothèse », au micro de RFI : « En gros, la ligne qui a déjà été évoquée par le président, c'est : la France doit être moins visible, mais plus présente. Moins visible, c'est probablement des empreintes de bases avec des volumes qui sont moins importants, peut-être des bases qui ne sont pas installées au milieu des capitales et peut-être une façon de rendre nos bases aux pays africains hôtes et de compléter leur action sur ces bases-là. (...) La deuxième option serait que nos bases servent à accueillir des grandes écoles de ces pays-là. Pourquoi on ne ferait pas le Saint-Cyr ivoirien sur le camp de Port-Bouët ? » Ce choix tactique était déjà explicite dans le rapport de 2014 sur l'évolution du dispositif militaire français en Afrique, par les députés Yves Fromion et Gwendal Rouillard, qui suggéraient de « privilégier une "empreinte" militaire légère et discrète » lorsque celle-ci était contestée, comme au Niger. Une idée moins visible qu'avec Emmanuel Macron, mais déjà présente.

Un « besoin » de France ?

Au final, cette annonce s'inscrit cyniquement dans l'histoire longue de la Françafrique : au moment où un aspect particulier du néocolonialisme français est sous le feu des critiques, on le réforme pour préserver le système. Et qu'Emmanuel Macron et ses proches croient sincèrement ou non à leur propre récit n'y change pas grand-chose.

L'hôte de l'Élysée s'est voulu rassurant lors de son discours : « cette transformation débutera dans les prochains mois sur le principe même de la co-construction » et elle « suppose que nos partenaires africains formulent très clairement leur besoin militaire et sécuritaire ». Cette nécessaire expression « très claire » du « besoin » d'appui français — une évidence en apparence — rappelle le Sommet de Pau, en janvier 2020, où le même Emmanuel Macron, excédé par les critiques anti-France au sein des pays de la zone d'intervention de l'opération Barkhane, avait enjoint les chefs d'État du Niger, du Burkina, du Tchad, du Mali et de Mauritanie à venir réaffirmer leur « souhait » que la France intervienne militairement⁴. L'objectif, hier comme demain, est de faire passer l'ingérence française comme une simple réponse à une "demande africaine".

Thomas Noirot

³ Voir « Sahel : Barkhane se termine, l'armée française reste et le problème demeure », communiqué de

l'association Survie, 9/11/2022.

⁴ Voir la tribune collective « Sommet de Pau :

sentiment anti-français ou sentiment anti-Françafrique? », blog *Les Invités de Mediapart*, 12/01/2020,

AFRIQUE DE L'EST TOTAL PLIE MAIS NE ROMPT PAS

Alors que les premiers forages dans le cadre du projet d'exploitation pétrolière de Total en Ouganda sont annoncés pour mi-avril, le montage financier du projet n'est pas bouclé. Plus de quarante banques et assurances dans le monde ont renoncé à le soutenir directement sous la pression d'organisations de la société civile réunies au sein de la coalition StopEACOP. Il semble que la mobilisation commence à porter ses fruits et à mettre des bâtons dans les roues du géant pétrolier.

La mobilisation contre le projet pétrolier de Total en Ouganda et en Tanzanie ne cesse en effet de s'amplifier. En témoigne la mobilisation internationale de mouvements religieux comme *Laudato Si*, organisation catholique du nom de l'encyclique du pape François publiée en mai 2015 sur la protection de l'environnement, ou encore *Greenfaith* (« foi verte »), ONG interreligieuse pour le climat. Cette dernière a organisé avec Extinction Rébellion Spiritualités le 29 novembre 2022 à Paris une action interconfessionnelle de désobéissance civile, rassemblant des représentants de cinq religions contre le projet de Total (*Le Monde*, 29/11/2022).

Contre offensive médiatique

Ces nouvelles oppositions religieuses sont beaucoup plus embarrassantes pour la multinationale. Selon *Africa Intelligence* (10/11/2022), « le mouvement cherche aussi à sensibiliser les cadres de TotalEnergies, dont un certain nombre sont catholiques. Ils espèrent capitaliser sur un événement exogène ayant sérieusement entamé l'adhésion - relativement unanime jusqu'ici - des employés de la major à ce projet. Le 3 octobre, le quotidien chrétien *La Croix* a relayé une tribune signée par 400 jeunes catholiques demandant aux évêques français de s'opposer à l'EACOP. Cette mobilisation a particulièrement touché les jeunes cadres catholiques de TotalEnergies, pris dans un conflit de valeurs entre convictions religieuses personnelles et loyauté corporatiste », et a obligé l'entreprise à « [multiplier] les séminaires en ligne pour sensibiliser ses employés sur la future infrastructure ». En externe également, Total s'est vue contrainte de réagir à l'écho médiatique croissant des

contestations. Elle a constitué il y a plusieurs mois une équipe dédiée à la communication sur ce projet pétrolier. Particulièrement active sur les réseaux sociaux, cette dernière s'emploie à répondre méthodiquement aux critiques à coup de *threads* et de visuels, mais sans être convaincante (*Vért*, 16/02/2023). Du côté des médias traditionnels, Total s'est improvisée tour-opérateur en organisant depuis l'été 2022 des voyages sur le terrain pour des journalistes. Mais la sincérité de cette prétendue opération transparence s'est écroulée grâce aux révélations de député.e.s européen.ne.s qui ont découvert avoir été embobiné.e.s par leurs guides.

Total ment

Des député.es européen.ne.s¹ se sont rendu.e.s en Ouganda à l'été 2022 pour une mission d'enquête parlementaire, qui a débouché sur l'adoption d'une résolution du Parlement européen condamnant les conséquences humaines et environnementales désastreuses du projet (cf. *Billets* n°321, octobre 2022). Le groupe a rencontré dans ce cadre des équipes de Total. Comme pour les journalistes qui viennent sur place, ces dernières leur ont proposé une excursion pour illustrer leur programme de restauration des moyens de subsistance pour les personnes impactées. Il s'agit de la rencontre de Judith - une femme apicultrice par ailleurs très mise en avant dans la communication de Total - sur son site de production. Elle leur a expliqué comment l'entreprise l'avait soutenue pour développer son activité et à quel point cela lui avait permis d'élever son niveau de

vie. La suite, décrite dans le rapport publié par les eurodéputé.es, est édifiante. « Aucun bruit ne provenait des différentes ruches suspendues sous l'arbre, aucune abeille n'était visible aux alentours [...]. Ces détails ont poussé la délégation à revenir sur le site le lendemain, sans la présence des représentants de TotalEnergies. Une nouvelle fois la délégation constata qu'aucun bruit ne provenait des ruches et qu'aucune abeille ne pouvait être observée malgré les mises en garde de Judith et de la délégation de TotalEnergies de ne pas s'approcher trop près des ruches au risque de se faire piquer. [...] Ils ont alors pu constater que la ruche n'était en fait qu'une boîte vide, tout comme se sont révélées être la totalité des autres ruches sur le site² ». Pour enfoncer le clou, le magazine télévisé *Cash investigation* diffusé sur *France 2* le 26 janvier 2023 qui était largement consacré au méga-projet pétrolier de Total, a révélé les images de cet épisode. Pris en flagrant délit de mensonge à des eurodéputé.es, les communicants de Total ont tenté d'expliquer que les ruches étaient vides car en cours de préparation pour la saison suivante. Mais là encore, sans convaincre grand monde.

Menaces de poursuites bâillon

Attaqués sous tous les angles par la société civile - droits humains, environnement et climat, *greenwashing*, superprofits, lobbying, corruption - les dirigeants de Total sont montés d'un cran pour contrer leurs accusateurs, marquant un tournant dans leur stratégie. Le 2 novembre 2022, Greenpeace a

¹ Pierre Larrourou, Maria Arena, Katalin Cseh, Malte Gallée.

² *Rapport Mission en Ouganda du 24 juillet au 1 Août 2022*, Parlement Européen, pp.19 et 20.

publié un rapport qui accuse la multinationale de minimiser ses émissions de carbone, et a effectué un signalement auprès de l'Autorité des marchés financiers. En réaction, Total a menacé d'attaquer l'ONG en justice, apparemment sans être passée à l'acte. Le 28 janvier 2023, *Mediapart* organisait une journée spéciale de rencontres et débats sur Total rassemblant journalistes, chercheurs, activistes, salariés de l'entreprise. Quelques jours avant l'événement, le média en ligne a reçu un courrier recommandé de Total qui le menaçait de poursuites judiciaires en cas de propos considérés comme diffamatoires (*Blog de la rédaction de Mediapart*, 26/01/2023) et qui pointait entre autres « l'utilisation de chiffres aussi inflés qu'imprécis et mensongers » concernant le nombre de personnes expropriées dans ses projets en Ouganda et en Tanzanie. Dans un entretien au *Parisien* (8/02/2023), le PDG du groupe, Patrick Pouyanné, a renouvelé ces menaces en déclarant que « désormais, quand des propos diffamatoires seront tenus, nous répondrons par la voie judiciaire ». Le message est clair.

Total, agence de développement ?

Au-delà des batailles de chiffres, Total tente de renverser l'une des principales critiques qui lui est faite, celle de mener un projet

d'exploitation de nature néocolonial. Selon la multinationale, les opposants au projet voudraient empêcher le développement de l'Ouganda et de la Tanzanie. Sur la page de son site « 10 idées reçues sur les projets Tilinga et EACOP », on peut lire : « L'Ouganda est un État souverain qui a fait le choix stratégique d'exploiter ses ressources naturelles. [...] Interdire à l'Ouganda d'exploiter ses ressources naturelles pour contribuer au développement du pays au motif que, nous, Européens, aurions trop pollué ou polluerions trop, pourrait être vu comme paternaliste et cynique, et à tout le moins égoïste ». Un argument qui laisse songeur lorsque l'on connaît la nature autoritaire des deux régimes avec lesquels Total s'est associé, et dont les forces de sécurité s'illustrent dans la répression des opposants au projet. Les retombées positives pour le développement sont loin d'être évidentes, y compris pour les premiers concernés. Dans une tribune publiée le 10 mars 2023 (*afiego.org*), plusieurs organisations ougandaises expliquent par exemple que « interrogé à l'occasion de son assemblée générale annuelle l'an dernier, Total a avoué que seuls 900 emplois directs seraient créés après la phase de construction dans le cadre du projet EACOP. C'est loin des 80 000 sur lesquels l'entreprise communique publiquement. » Refusant d'opposer défense de l'environnement et

lutte contre la pauvreté, elles rappellent aussi que « l'Ouganda a été classé au 13ème rang des pays les plus vulnérables au changement climatique. » Pour elles, « l'idée que le secteur du pétrole et du gaz va également enrichir les Ougandais est erronée. Il suffit de regarder du côté des pays producteurs de pétrole tels que le Nigeria et l'Angola pour s'en rendre compte. » Il est en effet difficile d'imaginer que les retombées économiques de ces projets bénéficieront au plus grand nombre. D'une part, alors qu'il est certain que les États ougandais et tanzaniens devront s'endetter pour financer plusieurs centaines de millions de dollars d'investissements, la répartition des retombées financières est inconnue, leurs contrats avec Total n'ayant pas été rendus publics. D'autre part, les premiers signes ne trompent pas : le président Museveni a destiné les premiers revenus du pétrole à l'achat d'avions de chasse (*Africa Intelligence*, 25/08/2022). Une idée particulière du développement.

Pauline Tétillon

QUAND UN MINISTÈRE FRANÇAIS DÉROULE LE TAPIS ROUGE À UN PRO-EACOP

L'association Survie a eu la surprise de recevoir une invitation de la part du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) à rencontrer un certain Charles Makakala. Objet de la rencontre : nous « présenter le point de vue d'un Tanzanien » sur l'EACOP. Présenté comme « éditorialiste », cet homme ne manque pas de qualités aux yeux de la diplomatie française : « il est résolument pro-occidental et a condamné l'agression russe en Ukraine. Il est aussi sceptique sur le tropisme chinois des dirigeants tanzaniens et adopte un ton critique sur les grands projets de construction alloués aux entreprises chinoises ». Vanté comme « un des faiseurs d'opinions les plus suivis sur la place tanzanienne », il écrit des tribunes pour le principal quotidien anglophone de Tanzanie, *The Citizen*.

L'une d'elles (*The Citizen*, 13/10/2022) portait sur l'EACOP. Suite à la résolution votée par le Parlement européen qui condamnait le méga-projet pétrolier de Total en Ouganda et en Tanzanie, il reprochait aux députés de vouloir « éloigner les pays africains des ressources en énergies fossiles dont ils ont tant besoin ». Rappelant – à juste titre – que l'Europe est un des plus gros pollueurs du monde contrairement à l'Afrique, il considère qu'elle « espère sincèrement que l'EACOP échouera afin d'apaiser sa conscience tandis que les Africains paieront le prix de la transition énergétique mondiale ». Des arguments étrangement proches de ceux de Total...

Charles Makakala a été invité par le MEAE « dans le cadre du Programme d'invitation des personnalités d'avenir, pro-

gramme destiné à des responsables étrangers à haut potentiel pour des prises de contacts et entretiens avec des interlocuteurs français en vue de renforcer nos réseaux d'influence dans leur pays ». Ce dispositif a bénéficié à plus de 2000 personnes depuis sa création en 1989. Concrètement, il s'agit d'organiser – et de financer – un séjour sur mesure d'une semaine en France pour ces « personnalités d'avenir », jalonné de visites et de rencontres. En ce qui concerne M. Makakala, ne doutons pas que d'autres acteurs ont été invités à le rencontrer, y compris des journalistes. Dans le cadre de la bataille médiatique actuelle autour de l'EACOP, ce petit coup de pouce de la diplomatie française n'est pas neutre.

DEVOIR DE VIGILANCE EUROPÉEN

«LA FRANCE A EU UN DOUBLE DISCOURS»

La loi sur le devoir de vigilance des entreprises donneuses d'ordre promulguée en France en 2017 est la première au monde en la matière. D'autres initiatives existent au niveau international pour créer des réglementations contraignantes engageant la responsabilité des multinationales en cas d'atteintes aux droits humains et à l'environnement. Clara Alibert, chargée de plaidoyer Acteurs Économiques au CCFD – Terre Solidaire, contribue au travail de plaidoyer mené par les organisations de la société civile dans le cadre des négociations à l'Union européenne et aux Nations Unies. Elle fait le point sur l'état d'avancement des négociations et rappelle que si la France a adopté une loi pionnière, elle est loin d'être motrice dans ces processus internationaux.

Des négociations sont en cours pour la création d'une directive européenne sur le devoir de vigilance des multinationales. D'où vient cette initiative et où elle en est ?

Un long travail de plaidoyer est mené depuis des années par des organisations de la société civile pour qu'au niveau de l'Union européenne (UE) il y ait un processus visant à adopter un instrument juridique contraignant sur les activités des multinationales. Mais ça commence vraiment en 2020 quand le commissaire européen à la justice annonce l'élaboration d'une proposition de directive par la Commission européenne, qui a été publiée le 23 février 2022. Avec la plupart des organisations françaises réunies au sein du Forum Citoyen pour la Responsabilité Sociale des Entreprises, on s'en est félicités, mais on a regretté que son contenu ne soit pas à la hauteur des enjeux et des atteintes que l'on constate partout dans le monde du fait des activités des acteurs économiques (communiqué du 23/02/2022). A partir de là, le processus ordinaire d'adoption d'une directive européenne a commencé : la Commission a l'initiative puis il y a une phase d'analyse par le Parlement européen et le Conseil de l'UE. Ce dernier, sous la présidence de la République tchèque, est allé très vite. Début décembre 2022, ils ont adopté « l'approche générale » qui donne la position du Conseil sur la proposition de la Commission. En parallèle, le Parlement est toujours en train d'analyser et de travailler sa position, qui ne sera pas adoptée en plénière avant début mai 2023. Il travaille la question par commissions, c'est celle des affaires juridiques qui a le *lead*, mais d'autres commis-

sions interviennent, comme les commissions environnement, économie ou encore industrie. Depuis fin janvier jusqu'à fin mars, elles rendent des avis. Une fois que le Parlement aura adopté sa position, va commencer la période des trilogues. Ce sont des négociations entre des représentants des trois institutions (Parlement, Commission, Conseil). Ils vont devoir négocier pour se mettre d'accord sur le texte final qui sera adopté et qui deviendra la directive, qui sera ensuite transposée dans tous les États membres de l'UE.

Concernant la position adoptée par le Conseil de l'UE, « l'approche générale », vous avez déploré un texte affaibli, et vous avez dénoncé le rôle de la France dans ce retour en arrière (communiqué du 2/12/2022). En quoi ce texte était-il affaibli, et quel a été le rôle de la France ?

Tout n'est pas dû à la France, mais il y a un gros point noir dans ce texte, l'exclusion du secteur financier, qui a été demandée par la France. Cette exclusion a été réalisée par un tour de passe-passe qui a été de rendre le secteur financier optionnel : chaque État membre aura le choix de l'inscrire ou pas dans le champ d'application de la directive. Donc on sait très bien qu'en France, le secteur financier ne sera jamais dans la transposition de la directive.

Tout s'est joué très rapidement sur les dernières semaines. Interpellée sur ce sujet, la France a eu un double discours en disant aux médias et à la société civile qu'elle n'avait pas fait cette demande, tout en la mettant en place, avec systématiquement les mêmes éléments de langage étranges : on ne demande pas l'exclusion du secteur financier

mais on ne veut pas qu'il y ait de traitement particulier pour ce secteur. Or c'est exactement en l'excluant qu'ils mettent le secteur financier « à part » ! Au final, on sait, par des gens présents à Bruxelles pendant les négociations, que c'est la France qui est responsable de ce point-là de la position du Conseil, et ce malgré ses dénégations embarrassées, parce qu'elle ne s'attendait pas à ce que ce soit autant exposé.

Concrètement que signifie cette exclusion ?

Ça exclut les clients des services. Le Conseil écrit que « l'usage du produit par les consommateurs doit être exclu afin d'assurer la faisabilité des obligations du devoir de vigilance. » Or, quand on exclut l'usage du produit, on exclut aussi l'usage du service. Le problème c'est que le secteur financier, c'est principalement du service, donc ça exclut les activités de leurs clients. Pour ce qui est de la BNP¹, elle est accusée de ne pas respecter le devoir de vigilance puisqu'elle permet de financer certains de ses clients qui développent les énergies fossiles.

Si la directive européenne est moins-dissuasive par rapport à la loi française, quel texte sera appliqué en France ? Quel serait l'impact pour les affaires en cours ?

C'est ce que nous sommes en train de faire vérifier par des spécialistes en droit européen avec le Forum citoyen. En fonction du système d'harmonisation que souhaitera l'UE, il y a un risque que certains contentieux ne soient plus concernés. Il y a beaucoup de

¹ Le 23 février 2023, Les Amis de la Terre, Oxfam et Notre affaire à tous ont assigné BNP Paribas pour non-respect de la loi sur le devoir de vigilance.

TOTAL AU TRIBUNAL: L'AFFAIRE ENTRAVÉE PAR DES QUESTIONS DE PROCÉDURE

Le 28 février 2023, le Tribunal judiciaire de Paris s'est prononcé sur l'action en justice intentée par Survie, les Amis de la Terre France et quatre associations ougandaises (AFIEGO, CRED, NAPE/Amis de la Terre Ouganda et NAVODA) contre Total concernant son méga-projet pétrolier en Ouganda et en Tanzanie. Mais la décision attendue s'apparente plutôt à une abstention : les juges ont rejeté les demandes des associations pour des motifs de procédure. Ils ne se sont donc pas exprimés sur le cœur de l'affaire, comme l'avaient d'ailleurs fait les avocats de Total lors de l'audience du 7 décembre dernier. Depuis le début de l'action judiciaire en 2019, Total soulève différents incidents de procédure afin de rendre la loi devoir de vigilance ineffective, et cherche à échapper à ses responsabi-

tés. Cette stratégie avait déjà débouché sur une bataille procédurale de deux ans concernant le choix du tribunal compétent pour juger l'affaire - bataille finalement gagnée par les associations en Cassation. Cette fois les juges ont considéré que les demandes vis-à-vis de Total ont trop évolué depuis le début de l'action – ce qu'elles contestent, rappelant qu'elles n'ont fait que préciser, compléter et actualiser ces demandes notamment du fait de la longueur de la procédure – et que l'affaire dépasse leurs compétences en tant que juges des référés. Ces décisions à répétition sur des points de procédure non seulement empêchent une décision sur les pratiques de Total mises en cause, mais sont également inquiétantes pour l'application de la loi.

pressions de certains États, des lobbies et du patronat pour qu'il y ait une harmonisation totale de la directive, c'est-à-dire aucune marge de manœuvre pour les États membres. Pour nous c'est très dangereux pour notre loi actuelle en France.

Concernant les lobbies, vous avez soutenu la publication d'un rapport en 2021² sur la manière dont les lobbies tentent de saboter la directive. Qu'est-ce qu'ils veulent éviter et quelle est leur stratégie ?

Maintenant, ils se sont faits à l'idée qu'il y aurait une directive, depuis la publication de la proposition de la Commission. Ils ont donc changé leur fusil d'épaule en l'acceptant mais en disant attention, il ne faut pas qu'elle soit trop « lourde » - ce qu'on traduit par « ambitieuse ». Je pense qu'il y a aussi ça derrière certaines tactiques de la France, ou de l'Allemagne ou des Néerlandais, qui ont aussi des législations de ce genre mais qui ne concernent qu'une partie de la chaîne de valeur : ce n'est peut-être pas plus mal d'avoir une directive européenne, parce que si elle n'est pas trop ambitieuse, en la transposant, on allège notre cadre. La tactique des lobbies, c'est d'alerter toutes les parties prenantes en disant que ça va représenter une charge administrative beaucoup trop lourde pour les entreprises. Par exemple, fin janvier,

27 organisations du monde des affaires ont fait une déclaration pour présenter ce qu'ils souhaitent pour la directive³. Tout en disant qu'elles sont favorables à un cadre européen, elles détaillent point par point ce qui ne leur semble pas possible de faire. Et notamment, elles ne veulent pas inclure toute la chaîne de valeur, c'est-à-dire à la fois l'amont, la chaîne de l'approvisionnement, mais aussi l'aval. Les lobbies envoient des argumentaires à certaines parties prenantes en cherchant à exclure l'aval du champ d'application de la directive. Récemment, des organisations ont montré comment des eurodéputés allemand ont copié-collé des éléments de langage de l'industrie des produits chimiques, pour que la chaîne de valeur soit limitée à l'amont⁴. Or les pesticides, c'est l'exemple même de pourquoi il faut réguler l'aval, parce qu'il peut y avoir une chaîne d'approvisionnement qui respecte les droits humains et l'environnement, sauf que c'est lors de l'utilisation du produit qu'on génère des impacts sur les droits humains et l'environnement. Il y a aussi énormément de pressions sur l'article concernant le climat.

Quel est cet article ?

C'est l'article 15 de la proposition de la Commission, qui demande aux entreprises de mettre en place un devoir de vigilance climatique, c'est-à-dire de faire en sorte que

leurs activités soient cohérentes avec une trajectoire à 1,5 ou 2°C d'ici 2100, et qu'elles mettent en place des plans de transition qui respectent l'accord de Paris. Beaucoup de lobbies disent que ce n'est pas réalisable car cela représente des charges administratives trop lourdes pour les entreprises, d'autant plus que la Commission veut abaisser les seuils d'application du devoir de vigilance. En France, les entreprises concernées doivent avoir au moins 5000 employés dans l'entreprise ou 10 000 dans le monde. Pour la directive, la Commission propose des seuils inférieurs, et encore plus bas pour des secteurs à risque comme le textile. Les lobbies considèrent aussi qu'il risque d'y avoir beaucoup d'insécurité juridique car c'est la porte ouverte à des procès dans tous les sens sur la base du devoir de vigilance climatique.

Est-ce que cette stratégie des lobbies fonctionne ?

Oui et finalement, ça a été bien repris dans la position du Conseil : la chaîne de valeur ne prend pas en compte l'aval. Ensuite, il y a un concept de priorisation des violations les plus graves, notamment poussé par l'Allemagne. Si une entreprise a défini dans son plan de vigilance que tel risque est prioritaire sur un autre, on ne pourrait pas engager sa responsabilité sur un risque qui n'est pas défini comme prioritaire. Alors qu'en réalité, il y a une atteinte quand même ! C'est contraire à l'esprit même de la responsabilité civile en droit français qui est que toute atteinte doit engager une responsabilité et une réparation. Il y a aussi le fait que les entreprises ne sont pas obligées de mettre un terme à une relation avec un fournisseur qui viole de façon avérée les droits humains si c'est trop « préjudiciable » pour ses activités. D'un côté, ils nous disent qu'il faut de la sécurité juridique pour les entreprises, mais quelle sécurité juridique on a avec des termes aussi interprétables ?

Pour le volet climat et environnement, la proposition de la Commission n'était déjà pas idéale, mais dans la position du Conseil il est réduit à peu de chagrin. Il n'y a plus les termes d'intégrité écologique, de dégradation mesurable de l'environnement, des termes qui sont clefs et qui ont permis en France d'engager des contentieux, que ce soit contre Total en Ouganda ou contre Casino pour la déforestation en Amazonie.

² « Tirées d'affaire ? Le lobbying des multinationales contre une législation européenne sur le devoir de vigilance », juin 2021

³ Joint Business Statement on the due diligence proposal (CS3D), 19/01/23.

⁴ Global Policy Forum Europe and Misereor, « The copy & paste method », 24/01/2023

Il y a aussi le fait que les produits qui sont soumis à un contrôle à l'exportation – les armes, les munitions et tous les équipements liés à la guerre – ne sont pas concernés par le devoir de vigilance.

Concernant cette directive européenne, quels sont les enjeux des mois à venir ? Qu'est-ce qu'on peut attendre des parlementaires ?

On attend beaucoup de la position du Parlement européen parce que, pour contrebalancer la position du Conseil, quand les trilogues vont s'ouvrir, il faut à tout prix qu'il arrive avec une position forte. Mais ce n'est pas si simple parce qu'en son sein, il y a des oppositions. La droite ne veut pas de la directive et elle ressort tous les éléments de langage des entreprises pour réduire son ambition. À gauche et côté « Verts », ils portent ce que nous défendons. Au milieu, le groupe *Renew*⁵ penche dans un sens ou l'autre selon les commissions. Ce sont eux, en fonction de leurs alliances, qui vont faire pencher la balance dans la position du Parlement, et ce sont eux qu'on essaie de sensibiliser dans notre plaidoyer. J'imagine que, côté lobbies, ils ont aussi cette réflexion...

Il y a également un traité en cours de négociation à l'ONU sur le devoir de vigilance. Le processus est plus ancien mais il semble moins avancé ?

L'impulsion est donnée en 2014 par l'Afrique du Sud et l'Équateur qui ont proposé au Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU une résolution pour travailler sur un traité international contraignant sur la thématique des entreprises et des droits humains. Là aussi, cela fait suite à une longue mobilisation côté société civile. Cette résolution a été adoptée et, depuis, le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU a mandat pour mener des négociations multilatérales. C'est très long, ce n'est pas anormal, c'est dû au fait que des négociations multilatérales avec un grand nombre de pays prennent beaucoup de temps. Elles n'ont lieu qu'une semaine par an au mois d'octobre à Genève, même si la nouveauté de la dernière session, c'est la proposition d'une inter-sessionnelle pour consulter les États membres et, on espère, la société civile. C'est l'Équateur qui a la présidence de ces négociations, mais c'est une présidence en souffrance, sous pression et en sous-capacité. Pour la soulager, un « groupe des amis de la présidence » a été créé, composé de la France, du Portugal, de l'Indonésie, de l'Uruguay et de l'Azerbaïdjan, et, depuis la session d'octobre 2022, du Ca-



TOTAL
RENDEZ-VOUS
AU TRIBUNAL

meroun. On a du mal à comprendre à quoi sert ce groupe, mais on espère qu'il va s'activer pour les consultations qui doivent avoir lieu en juillet 2023.

Quels sont les rapports de forces entre les États membres et comment la France et l'UE se situent dans ces négociations ?

Toute la problématique est de savoir si on veut un traité qui soit ratifié par le plus grand nombre et donc pas très ambitieux pour avoir les signatures des pays industrialisés, ou au contraire un traité ambitieux mais qui ne soit pas ratifié par les pays où il y a les sièges des multinationales. On observe qu'il y a davantage d'États qui participent depuis les dernières sessions : par exemple les États-Unis ne se sont vraiment engagés qu'à partir de 2021. C'est une bonne chose pour avoir un traité qui s'applique concrètement, mais ils ont un rôle ambigu : ils ne veulent pas de ce traité mais en même temps ils ont tout intérêt à y être pour éviter qu'il soit trop ambitieux. De leur côté, les États du Sud qui participent, comme la Palestine, ont peu d'influence. Le groupe des Amis de la présidence a mis en évidence les tensions Nord/Sud. Il a été beaucoup décrié à cause de son déséquilibre géographique, notamment par le groupe des pays africains, parce qu'il n'y avait justement pas de pays africain avant l'arrivée du Cameroun. Or, c'est un traité qui concerne en premier les communautés du Sud, les plus impactées par les activités des multinationales.

Concernant les États membres de l'UE, ils disent qu'ils ne peuvent pas trop participer pendant les négociations parce que l'UE n'a pas encore de mandat de négociation, et l'UE fait comprendre qu'elle veut d'abord que la directive européenne soit adoptée par les États membres avant de pouvoir véritablement s'engager dans les négociations. C'est un peu le serpent qui se mord la

queue. La France, elle, est dans le groupe des Amis de la présidence mais elle ne comprend pas encore très bien à quoi il sert et n'est pas particulièrement force de proposition pour qu'il avance. Elle prend parfois la parole mais seulement sur des éléments qui ne relèvent pas des compétences de l'UE, et pour le reste, elle se cache derrière le fait qu'il n'y a pas de mandat de l'UE pour ne pas intervenir. En réalité, même si on est sur un processus multilatéral qui prend du temps, on sent que personne n'est vraiment pressé que ce traité voie le jour.

Est-ce que les premières actions judiciaires en France fondées sur la loi devoir de vigilance influencent les négociations, et dans quel sens ?

Oui, ça les influence, en « off » ou même dans certaines déclarations. D'un côté ça fait peur et ça vient donner de l'eau aux moulins des lobbyistes qui disent que c'est la porte ouverte à la multiplication des contentieux. On essaie de rappeler à chaque fois que c'est justement ce levier judiciaire qui est important et qui est une des réussites de la loi française. Ça fait peur aussi parce qu'il y a l'impression que la plupart des contentieux sont axés sur des aspects environnementaux et climatiques. En réalité, il y a vraiment une diversité : sur notre site du radar du devoir de vigilance⁶, où l'on essaie de répertorier toutes les affaires en cours, on voit bien qu'il n'y a pas que des contentieux climat. Mais ce sont les plus médiatisés et ils concernent des grandes multinationales connues de toutes et tous.

Mais ces contentieux inspirent aussi, notamment côté syndicats, société civile : nos collègues nous posent énormément de questions sur les bénéfices de toutes ces actions en justice. Au final, selon le côté où on se trouve, ça fait aussi peur que ça inspire.

Propos recueillis par Pauline Tétillon

⁵ Groupe politique au Parlement européen auquel participe le parti macroniste Renaissance.

⁶ <https://plan-vigilance.org>

LE CRÉDIT AGRICOLE, PREMIER SOUTIEN FINANCIER DE TOTAL

La campagne internationale StopEACOP, qui regroupe plus de 260 organisations dans le monde contre le méga-projet pétrolier de Total en Ouganda et en Tanzanie, vise en partie les soutiens financiers de la multinationale, y compris en France. Alors que le Crédit Agricole affirme dans les médias qu'il ne finance pas de nouveau projet pétrolier (Le Figaro, 6/12/22), sa filiale Amundi reste le premier actionnaire de Total et a voté en 2022 son plan climat.

Pour mener à bien les projets d'oléoduc EACOP (East African Crude Oil Pipeline) et d'extraction pétrolière Tilenga dont elle est l'opératrice majoritaire, Total doit trouver 10 milliards de dollars. La mobilisation des organisations de la coalition StopEACOP rend très difficile le financement et l'assurance du projet. L'entreprise pourrait éventuellement s'auto-financer mais on peut supposer que ça ne serait pas considéré comme rentable par ses actionnaires. Fait inédit pour un projet pétrolier de cette ampleur, le lancement de son exploitation est annoncé pour bientôt alors que le montage financier n'est pas encore bouclé. Déjà 24 banques internationales, dont les 4 principales banques françaises – Crédit Agricole, BNP Paribas, Société Générale, Natixis – ainsi que 21 assureurs et réassureurs ont refusé de financer directement EACOP. En avril 2021, *Les Échos* titrait : « BNP, Société Générale et Crédit Agricole ne financeront pas le projet de Total en Ouganda ». Le Crédit Agricole semble chercher à se dédouaner à bon compte dans la mesure où, entre 2016 et 2021, il fut le premier soutien financier de Total avec plus de 7,1 milliards de dollars¹.

Hypocrisie

Un an plus tard, en effet, la banque française soutenait à nouveau Total. Selon l'ONG Reclaim Finance, « le 7 avril 2022, le géant français recevait un prêt revolver² ("Revolving Credit Facilities") de 8 milliards de dollars arrangé par 3 banques françaises : Crédit Agricole, BNP Paribas et Société Générale. Ce prêt est le soutien le plus élevé reçu par la major pétro-gazière depuis au moins l'Accord de Paris. Ce prêt n'étant pas dédié à un projet en particulier ("General Corporate

Purposes"), il servira à financer l'intégralité des opérations de l'entreprise, y compris le déploiement de nouveaux projets pétro-gaziers. En soutenant financièrement l'entreprise, les banques pourraient ainsi contribuer à financer EACOP, le méga-projet pétrolier de TotalEnergies en Afrique de l'Est qu'elles ont pourtant refusé de financer directement³. »

Soutien indirect

Mais ce n'est pas tout. Amundi, qui est une filiale du Crédit Agricole, l'un des principaux gestionnaires d'actifs mondiaux et le 1er actionnaire de Total (10 %, 14 milliards d'euros⁴), a voté les plans climat de Total en 2022. Cela constitue un soutien indirect du Crédit Agricole à la stratégie expansionniste de l'entreprise qui permet les projets EACOP et Tilenga. Si le vote lors de l'Assemblée Générale de 2021 pouvait s'interpréter comme une salutation de la consultation des actionnaires sur la stratégie climatique de la major, celui de 2022 est contraire aux engagements d'Amundi, signataire d'une tribune coordonnée par le Forum pour l'Investissement Responsable⁵ qui présente les conditions attendues pour approuver les plans climats de grandes entreprises, conditions non remplies par le plan climat 2022 de Total. De plus, Amundi, membre de la *Net Zero Asset Managers*, s'est engagé à suivre le scénario zéro émission nette à horizon 2050 de l'Agence Internationale de l'Énergie, qui exclut le lancement de tout nouveau projet pétrolier.

Tous les actionnaires de Total n'ont pourtant pas suivi. Le Crédit Mutuel a choisi de voter contre le plan climat de 2022, écrivant alors : « Le rapport *Sustainability & Climate*

– *Progress Report 2022* de TotalEnergies prévoit une forte augmentation de la production d'hydrocarbures sur 2019-2030⁶ ».

Greenwashing

À en croire la rubrique « Donner du sens à votre épargne » du site d'Amundi, l'entreprise est un « gestionnaire engagé » et « finance des entreprises solidaires ». Pourtant, en novembre 2022, le gestionnaire d'actifs a été épinglé pour greenwashing par un consortium de dix grands médias européens dont *Le Monde*⁷. L'enquête révèle la présence de Total dans des fonds déclarés durables par Amundi. Le groupe Crédit Agricole, en finançant Total sans regard sur l'utilisation des fonds, contribue à la stratégie de recherche de cette dernière symbolisée par son nouveau nom TotalEnergies et sa communication sur les énergies renouvelables.

Survie Nantes

Survie est partie prenante d'une campagne menée depuis novembre 2022 qui vise à rompre le soutien financier du Crédit Agricole envers EACOP. Elle vise également à ce qu'Amundi vote contre le plan Climat lors de l'Assemblée générale de TotalEnergies le 26 mai 2023. Cette campagne se traduit par des actions d'information du public et l'interpellation des client.es, des employé.es et des directions du Crédit Agricole et d'Amundi. Des actions ont lieu régulièrement devant des agences du Crédit Agricole à Bordeaux, Lille, Nancy, Nantes, Paris, Poitiers, Rouen, Saint-Nazaire, Strasbourg...

¹ Voir bankingonclimatechaos.org/#fulldata-panel, puis dans « view by company » sélectionner TotalEnergies SE (consulté le 6/03/2023).

² Un crédit « revolver » ou « renouvelable » est un type de crédit à la consommation au taux d'intérêt généralement plus élevé qui met à disposition de manière permanente une somme d'argent, qui se recharge au fur et à

mesure des remboursements, et qui peut se renouveler indéfiniment.

³ Communiqué de Reclaim finance, « Les banques françaises signent un nouveau chèque en blanc à TotalEnergies », 12/05/2022.

⁴ *Bloomberg*, 26/01/2023

⁵ « Le Say on Climate : un impératif de transparence pour

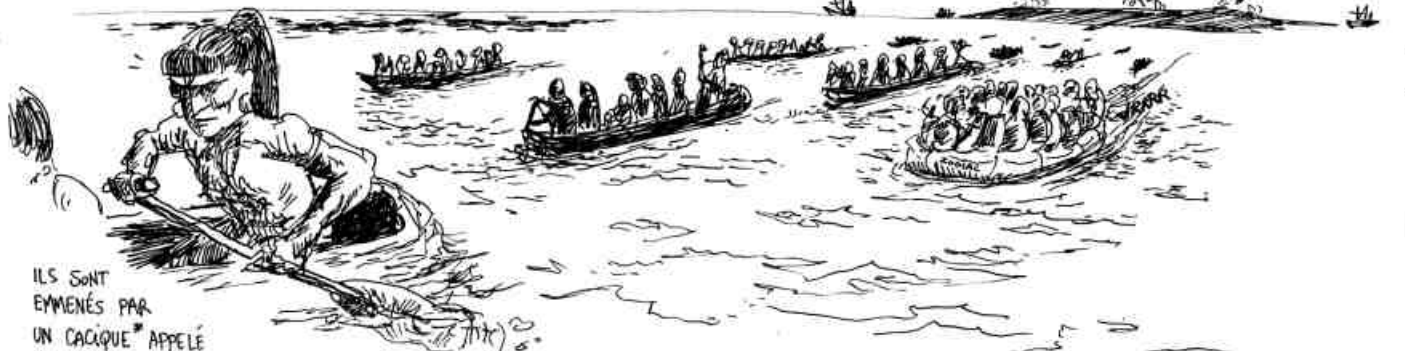
un dialogue constructif », *frenchsif.org* 24/03/22.

⁶ Assemblée générale de TotalEnergies : position du Crédit Mutuel Asset Management sur le rapport climat de l'entreprise, creditmutuel-am.eu 24/05/22.

⁷ La grande tromperie des fonds d'investissements verts, *Le Monde*, 29/11/2022

1511...

200 SURVIVANTS ARAWAKS FUIENT AYITI
ET LES ATROCITÉS COMMISES PAR LES BLANCS



ILS SONT
EMMENÉS PAR
UN CACIQUE APPELÉ
HUATUEY.

LUCIDE, IL INTERPELLE LES AUTRES
ARAWAKS DE CUBA POUR TENTER
D'ORGANISER UNE RÉSISTANCE ARMÉE.

LES CHRÉTIENS
ARRIVENT !!



VOUS SAVEZ CE
QU'EST ARRIVÉ AUX
HABITANTS D'AYITI !



ILS VIENNENT
FAIRE LA MÊME
CHOSE ICI.

SAVEZ-VOUS
POURQUOI FONT-ILS
CELA ?

PARCE QU'ILS ONT UN DIEU QU'ILS ADRENT
ET QU'ILS AIMENT BEAUCOUP. ET POUR QU'ON
L'AIME AUSSI ILS NOUS SOUMETTENT ET ILS
NOUS TUENT !

...LE VOICI, LE DIEU
DES CHRÉTIENS !



SI NOUS
GARDONS
CET OR,
...

... ILS
FINIRONT
PAR NOUS
TUER, POUR NOUS
L'ENLEVER !



JETONS-LE !

C'EST
BIEN !

EN EFFET, LES CHRÉTIENS DÉBARQUÈRENT
À CUBA ET EXTERMINÈRENT RAPIDEMENT
SES ROYAUMES ET SON PEUPLE.
HUATUEY FUT TRAHİ, CAPTURÉ
ET BRÛLÉ VIF. MAIS LE GÉNOCIDE
NE FAISAIT QUE COMMENCER...

Un problème blanc (uf) - Suite de la bandedessinée de John Beurk consacrée à la construction de
la pensée raciste problanche

DE PEGASUS AU MAROCGATE L'INFLUENCE DU ROYAUME MAROCAIN EN EUROPE

En décembre 2022 ont éclaté les scandales du « Qatargate » puis du « Marocgate », mettant au jour l'existence d'un vaste système de corruption du Parlement européen par ces deux pays. Si le cas du Qatar n'a semblé surprendre personne et a été largement critiqué, la révélation des pressions marocaines a davantage gêné, probablement car cette influence est plus installée, ancienne et globale, et qu'elle vise principalement à défendre la colonisation du Sahara occidental par le Maroc – un conflit oublié de tou.tes. Pour traiter cette actualité, nous avons choisi de republier des extraits du « Sahara Info¹ » de janvier-mars 2023, qui s'est penché en détails sur cette influence diplomatique marocaine.

C'est un système très organisé qui partout en Europe et en Afrique, souvent en Amérique du Nord et latine, fait croire à la légitimité de la présence marocaine au Sahara occidental, se moque du droit international et fait disparaître dans les médias et au sein de nombreux États comme des institutions internationales, la pertinence et viabilité de la lutte du peuple sahraoui

pour l'autodétermination. C'est aussi un système capable de s'adapter à l'actualité. Dénoncé comme proche des Soviétiques, au moment de la guerre froide, le Front Polisario² est maintenant classé comme organisation terroriste proche des djihadistes ou de l'Iran, propagande adaptée à l'Europe comme aux États-Unis.

C'est un système global qui mobilise les

citoyens marocains où qu'ils soient, les personnalités et les institutions présentes ou représentant le Maroc à l'étranger. S'y soustraire, c'est être ou déloyal à sa patrie et à son roi ou se mettre en grand danger, le non-respect de la reconnaissance de l'intégrité du territoire (Maroc et Sahara occidental) étant illégal et passible d'arrestation et de prison.

RETOUR SUR L'AFFAIRE PEGASUS

Dans le *Sahara Info* de janvier-juin 2022, nous avons déjà longuement traité de cette affaire Pegasus : le logiciel Pegasus, conçu par une entreprise privée en Israël et mis à la disposition de plusieurs États avec l'accord du gouvernement israélien, a permis un espionnage de grande ampleur. Parmi une dizaine d'autres États, le Maroc est directement impliqué dans l'accès à plus de 1000 téléphones en France, accès qui permet la lecture et l'enregistrement de tout ce que peut contenir un téléphone aujourd'hui. Des militants comme Claude Mangin et des élus comme le maire d'Ivry ont été directement touchés, mais l'espionnage numérique a également concerné l'Élysée ! Tout est aux mains de la justice comme cette affaire de corruption au Parlement européen révélée par la justice belge enquêtant sur le Qatar ! Claude Mangin, Maître Bréham son avocat, et Philippe Bouyssou le maire d'Ivry ont déjà été auditionnés.

Le dossier est également dans les mains du Comité contre la torture qui a écrit au ministre de la Justice marocain, au titre de l'article 13 de la Convention contre la torture. Pas de réponse convaincante du Maroc. Ce logiciel Pegasus a aussi infecté

l'Élysée, cet aspect est pris au sérieux par les journalistes observateurs des relations Paris-Rabat.

Abdellatif Hammouchi, actuellement à la tête des services de renseignements marocains, se souvient de la plainte déposée contre lui en France pour torture, il n'est sans doute pas étranger au scandale Pegasus qui alimente la mauvaise humeur du Président Macron à l'égard de Mohamed VI. Le scandale Pegasus se pose aussi en Espagne où le Maroc essaie d'obtenir de la justice espagnole de totalement exonérer ses services secrets de l'accusation d'espionnage, pour éviter la position prise par la justice française. En effet, les tribunaux français concernés ont refusé en mars 2022 de retenir les accusations de diffamation initiées par le Maroc contre plusieurs journaux, au nom de la liberté de la presse, protection légale face à la diffamation. Le journaliste Ignacio Cembrero, ancien correspondant Maghreb pour *El País* et *El Mundo*, vient de nous transmettre un message qui éclaire bien ce sujet. « Le vendredi 13 janvier, aura lieu le procès suite à la plainte au civil déposée contre moi à Madrid par le royaume du Maroc pour action

de vantardise. C'est la 4^e fois depuis 2014 que le Maroc me traîne en justice. D'abord par deux fois avec des plaintes au pénal m'accusant d'apologie du terrorisme, puis à deux reprises par la voie civile. Les avocats au service du Maroc savent qu'ils ne peuvent me traduire en justice pour diffamation car en Espagne comme en Europe, la liberté de la presse est protégée. Pour éviter ce qui s'est passé en France, ils ont utilisé une ancienne référence qui subsiste dans le code civil espagnol : l'action de vantardise !

Ils me reprochent ainsi de m'être vanté d'être parmi ceux qui ont été espionnés par Pegasus.

Un peu plus tard, le 18 juillet 2021, le journal *Le Monde* a bien indiqué que mon portable faisait partie des objectifs de l'espionnage numérique marocain. À la veille du procès, les avocats du Maroc demandent au tribunal de m'obliger à me rétracter et à affirmer que le Maroc n'a pas eu recours à Pegasus. Sans oublier de noter que l'avocat au service du Maroc, Ernesto Diaz Bastien, a été l'avocat de Pinochet en Espagne et du trafiquant d'armes, Monzer Al Kasser, qui purge une peine de 30 ans aux États-Unis ».

La mise à jour en cette fin 2022 d'un système de corruption pour engager des eurodéputés à bien voter, qui dure depuis de nombreuses années, va-t-elle enfin permettre d'identifier ce système qui non seulement bafoue le droit international mais impose à un peuple 47 ans de guerre et d'exil ?

Les premières infos découvertes dans la presse belge et française font état d'une triple alliance : eurodéputés, sociétés de lobbying, services de renseignement marocain (DGED), chargée d'influencer les votes du Parlement européen en faveur de l'occupation du Sahara occidental.

C'est une influence efficace ! En dépit des arrêts pris par la Cour de Justice qui indiquent clairement que le Sahara occidental est distinct du Maroc, les eurodéputés hésitent, à Strasbourg ils viennent de voter presque à l'unanimité la condamnation du Qatargate mais pas le Marocgate. Les intérêts et relations entre le Maroc et l'Union européenne sont tels que c'est un chemin difficile. Mais à y regarder de près, tous les eurodéputés n'ont pas pratiqué l'autocensure. La Cour de Justice européenne veille depuis 2016 et le Front Polisario très présent à Bruxelles ne manque pas de soutiens.

Scandale au Parlement européen

C'est un juge d'instruction belge, Michel Claise, qui a enquêté sur les soupçons de corruption qataris, enquête qui a aussi désigné le Maroc comme possible source de corruption étrangère au sein du Parlement européen. La défense de la marocanité du Sahara à travers le vote de bons accords de pêche ou de commerce est le principal enjeu. Ce qui commence à sortir dans la presse préoccupe nombre d'eurodéputés. Ainsi, à Strasbourg, à la session de décembre, ils ont approuvé à une écrasante majorité un texte tirant les premières conséquences du scandale qui secoue l'institution depuis quelques semaines.

Mais cette unanimité disparaît quand il s'agit du Maroc. L'amendement 31 déposé par deux eurodéputés espagnols de La Gauche, Sira Rego et Manu Pineclá, « Le Parlement est vivement préoccupé par les allégations selon lesquelles le Maroc aurait également tenté d'influencer des députés,

d'anciens députés et des membres du personnel au moyen d'actes de corruption ; demande l'application de mesures conformes à celles appliquées aux représentants d'intérêt qataris pendant la durée des enquêtes » n'a pas réuni la même majorité tout en étant rejeté d'une courte tête (253 contre, 238 pour et 67 abstentions). Le Maroc est très présent au Parlement pour l'importance de ses relations économiques avec l'Europe mais l'Inter groupe « Paix au Sahara occidental », qui défend l'autodétermination du Sahara occidental, est actif depuis longtemps au Parlement et joue un rôle non négligeable.



D'anciens eurodéputés ont pris la parole. Ainsi Ana Gomes, eurodéputée portugaise de 2004 à 2019 : « Il est nécessaire de mieux contrôler les parlementaires à la solde de pays comme le Maroc. Nous savions tous que de l'argent liquide circulait pour faire échouer des résolutions ». José Bové de son côté est intervenu sur *France Inter* le 16 décembre 2022, pour témoigner des tentatives de corruption à son égard quand il était rapporteur de la Commission du commerce extérieur, exercées par le Ministre de l'agriculture marocain, Monsieur Aziz Akhannouch, aujourd'hui Premier Ministre.

Une des cibles prioritaires pour le Maroc fut le vote en 2019 en faveur de l'inclusion du Sahara occidental au champ géographique de l'accord de pêche UE/Maroc,

alors que la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) avait jugé cet accord illégal en 2018. À noter que cet accord, modifié en 2019, est actuellement examiné par la CJUE. Le journal *l'Humanité* dans son édition des 8-9 janvier 2023 nous apprend que Monsieur Akhannouch vient de déposer en France, une plainte en diffamation contre José Bové pour « accusations mensongères ».

Le lobby marocain en Europe

Le journaliste d'*El Mundo*, Pablo R. Suanzes, fait un point précis de l'enquête belge ce 14 décembre 2022. « Ça a commencé par l'arrestation d'un syndicaliste et ancien député avec la saisie d'un million et demi d'euros en espèces et la détention préventive d'un vice-président du Parlement européen, le scandale de corruption le plus notable de la bulle européenne atteint de nouveaux sommets en raison de la participation à l'opération des services secrets d'un nouveau pays, le Maroc. (...) Dans le dossier qui a mené à l'arrestation de Pier Antonio Panzeri, eurodéputé jusqu'en 2019 et fondateur de l'ONG Fight Impunity, il était déjà question de Rabat et de deux personnalités marocaines, l'ancien Ambassadeur à Bruxelles et l'actuel Ambassadeur en Pologne, Abderrahim Atmoun. Dans l'euromandat émis par la Belgique pour l'arrestation en Italie de la femme et de la fille de Panzeri, le Maroc est clairement visé, enregistrements de conversations, preuves de cadeaux généreux qui pointent directement Abderrahim Atmoun ».

Le journaliste note encore que l'enquête menée en Belgique date de 2021 et qu'à y regarder de plus près, le lobby marocain a beaucoup plus de raisons d'exercer son influence auprès de l'Europe que le lobby qatari. En jeu beaucoup d'argent, des revendications territoriales et des différends géopolitiques. Le journaliste espagnol note encore : « C'est un constat habituel, pendant les sessions plénières, l'Ambassade du Maroc a un bureau permanent dans le bar des eurodéputés ». À partir d'une source portugaise, le journaliste écrit : « Le Maroc a dû financer Antonio Panzeri depuis longtemps pour faire échouer les résolutions sur le Sahara occidental ».

¹ Sahara Info est le bulletin d'information de l'association des amis de la République arabe sahraouie démocratique (RASD). Cette association française a été

créée en 1976 suite à l'invasion du Sahara occidental par le Maroc et à la proclamation de la RASD en exil le 27 février 1976.

² Front pour la libération du Sahara occidental. Voir *Billets d'Afrique* n°317, mai 2022.

Le journal *Le Monde* chronique aussi sur l'affaire le 17 décembre avec de nouvelles informations. L'eurodéputé Panzeri, tout en présidant la Commission mixte UE/ Maroc, a joué un double jeu sous couvert d'impartialité. Proximité avec le Maroc et visite des campements de réfugiés sahraouis : pseudo-neutralité pour apparaître comme un Président légitime et surtout informer ses amis de la situation à Tindouf. Déjà en 2013, Panzeri semblait être en service commandé pour réagir aux informations contenues dans le rapport Tannock³, très défavorable au Maroc. Un pacte secret entre Panzeri et les services secrets marocains semble être possible. Après son départ du Parlement, l'action en faveur du Maroc est reprise par l'eurodéputé Andrea Cozzolino, socialiste italien et son assistant parlementaire, Francesco Giorgi. Les liens sont maintenus avec les services secrets marocains et leur directeur Mohamed Yassine Mansour. Plusieurs policiers franco-marocains jouent les intermédiaires.

Ce début de janvier, la justice belge, suivant les premières conclusions de son enquête, a inculqué pour « appartenance à une organisation criminelle, blanchiment d'argent et corruption » plusieurs personnes. Eva Kaili, eurodéputée socialiste grecque, prise en flagrant délit de possession de sommes d'argent importantes, n'a pas bénéficié de son immunité parlementaire. Par un vote presque unanime de ses collègues, elle a été déchue de son mandat. La présidente du Parlement européen a proposé au vote la levée de l'immunité parlementaire de deux eurodéputés, Andréa Cozzolino et Marc Tarabella (socialiste belge). Antonio Panzeri est passible de prison comme Nicolo Figa Talamanca, Président de l'ONG « No peace wi-

thout justice ». Cette ONG était installée à la même adresse que l'ONG « Fight Impunity » dirigée par Panzeri, et sans doute accueillant les services marocains dans leurs locaux.

En France, c'est l'ancien eurodéputé socialiste Gilles Pargneaux qui s'est employé à peser sur les votes. Réputé grand ami du Maroc, il défend la marocanité du Sahara et les bienfaits du royaume en faveur du développement du Sahara occidental, c'était un « partenaire » précieux jusqu'en 2019.



Déjà, en 2018...

Le journal *l'Humanité* dans son numéro du 5 janvier rappelle également l'intervention de l'eurodéputé belge, Philippe Lamberts qui préside le groupe Verts, le 27 novembre 2018 : « Dans une lettre au Président d'alors, il s'interroge sur le fait que trois parlementaires libéraux, Patricia Lalonde (UDI, France), Ramona Manescu (Roumanie) et Frédérique Ries (Belgique) figuraient au bureau de la Fondation Eurome-

da, association de droit belge en lien avec le gouvernement marocain, créée par Gilles Pargneaux et ne figurant pas dans le registre des lobbies. Philippe Lamberts note surtout que cet engagement des trois parlementaires ne figure pas dans leur déclaration d'intérêts, alors que Patricia Lalonde a participé à des réunions du comité du commerce international et de celui des Affaires étrangères. (...) Les réseaux d'influence marocains demeurent flous, ainsi l'ONG Fight impunity présidée par Panzeri n'est pas non plus inscrite au registre des groupes d'intérêt ».

Rosa Moussaoui, responsable de l'enquête à *l'Humanité*, s'est adressée à Francesco Bastagli, ancien représentant spécial des Nations unies pour le Sahara occidental. Ce dernier confirme les témoignages précédents : « Du côté du Maroc, ce groupe d'amis est très articulé, ils n'orientent pas seulement l'argent ou les ressources, ils facilitent aussi l'identification des parlementaires qui peuvent être corrompus en fonction de leurs responsabilités, ils créent des événements, des missions... ».

La suite à lire dans le « Sabara Info » de janvier-mars 2023, qui revient en détails sur la politique marocaine à l'international concernant le Sahara occidental et sur les pressions marocaines exercées en France à l'encontre des militant.es sahraoui.es ou français.es. Le numéro est disponible sur www.sabara-info.org.

³ Résolution du Parlement européen du 22 octobre 2013 sur la situation des droits de l'Homme dans la région du Sahel

SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. *Billets d'Afrique* est entièrement réalisé par des bénévoles, militant-e-s au sein de *Survie*, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.



☐ OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à *Billets d'Afrique*. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : *Survie* - 21er, rue Voltaire - 75011 Paris

☐ OUI, je souhaite recevoir *Billets d'Afrique* au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.

nom :

prénom :

adresse :

CP :

ville :

email :

TARIFS France 25€, Petits budgets 20€, Étranger et outre-mer 30€

Modalités de paiement : chèque à l'ordre de *Survie* - Virement bancaire IBAN : FR76 4255 9100 0008 coopératif, précisez l'objet sur l'ordre de virement - Vous pouvez aussi payer en 4 échéances prélèvement automatique, nous contacter : contact@survie.org (+33)9.53.14.49.74

La parution dépend des contraintes dues au bénévolat : les numéros peuvent prendre du retard.